

## Enfin...

À l'heure actuelle, le meilleur moyen de prévenir le VPH serait la vaccination ET l'utilisation du condom. Le condom prévient à lui seul jusqu'à 70% des cas de VPH. N'oubliez pas que vaccinée ou pas, le test Pap demeure le principal outil pour détecter les cellules anormales et que lorsqu'elles sont détectées tôt, elles peuvent être traitées efficacement avant qu'elles ne se transforment en cancer. D'ailleurs, ça fait combien de temps que vous n'avez pas fait de dépistage et de test Pap???

Sur ce, bonne réflexion et pour celles qui souhaitent avoir le vaccin/ou faire un dépistage, parlez-en à votre médecin ou à l'infirmière du CLCS de votre quartier. ■

**Marie-Lou Dumont,**  
Clinique des jeunes de la rue

<sup>4</sup> LE TEST PAP : DU NOM DE SON INVENTEUR : PAPANICOLAOU, AUSSI APPELÉ FROTTI VAGINAL, À L'AIDE D'UN COTON-TIGE OU D'UNE PETITE BROSSE, LE MÉDECIN PRÉLEVE UN ÉCHANTILLON DE CELLULES DU COL UTERIN.

RÉFÉRENCES : PASSEPORTSANTÉ.NET, HTTP://WWW.INFOVPH.CA/, DEPLIANT GARDASIL.



# Quand les cochons sont au banc des

## Comment porter plainte en déontologie policière.

Il devait être à peu près huit heures du soir, à l'intersection St-Denis et Ontario. Deux jeunes profitaient de la belle soirée d'été en buvant une bière assis sur un bloc de béton lorsqu'un char de *cops* s'est stationné à quelques mètres d'eux. Les cochons ont sorti du char et se sont mis à crier sur les *kids*. Puis, sans qu'on puisse comprendre pourquoi, ils ont pogné les jeunes par le collet, et les ont amenés dans la ruelle pour leur câlisser une volée. Puis avant de partir, ils leurs ont collé un ticket de flânage et leurs ont crié d'un ton agressif : « *Get out of here! I dont want to see you under Sherbrooke for the night or else you're gonna have problems* ». Des histoires comme ça, ça arrive souvent. Malheureusement, beaucoup de personnes se sont résignées en se disant que de toute façon, on n'a aucun droit.

Mais on ne devrait pas, parce que même s'ils ont la loi et la matraque de leur bord, il y a quand même certaines limites qu'ils ne peuvent pas franchir. Hé oui, les *flics* doivent respecter un code de déontologie (c'est un peu comme un code de bonne conduite) qui dit entre autres qu'ils ne peuvent pas t'insulter, utiliser une force plus grande que nécessaire et bien d'autres choses.

Et savais-tu aussi qu'il existe une police de la police qui s'occupe de faire respecter ce code. Il s'agit de la Commission de la déontologie policière. Si tu crois qu'un *flic* t'a manqué de respect ou tout simplement qu'il n'a pas respecté son code, tu peux porter plainte.

## Des services offerts aux utilisateurs de drogues injectables

Le Centre de santé et de services sociaux Jeanne-Mance offre des interventions spécifiques pour les utilisateurs de drogues injectables (UDI), au :

**CLSC des Faubourgs**  
1250, rue Sanguinet, Montréal

Informez-vous au 514 527-2361,  
poste 3627, entre 9 h et 17 h.

Centre de santé et de services sociaux  
Jeanne-Mance

Centre affilié universitaire

[www.csssjeannemance.ca](http://www.csssjeannemance.ca)



## 1. Comment porter plainte

Tu dois tout d'abord remplir un formulaire de plainte soit directement sur le site Web de la Commission de la déontologie policière au [www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca](http://www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca) ou sur papier (la plupart des organismes que tu fréquentes en ont en leur possession).

Il est important de savoir qu'il y a un délai de prescription d'un an, ce qui veut dire que tu as un an après la date de l'évènement pour rédiger ta plainte.

Lorsque tu rédigeras le texte de la plainte, il est important de se concentrer sur les faits (ce qui s'est passé) et même si c'est parfois difficile, de ne pas laisser tes émotions parler.

## 2. Qu'est-ce qui se passe après avec ma plainte?

Après l'avoir reçue, le commissaire a 40 jours pour évaluer et traiter ta plainte. Trois scénarios sont possibles; le rejet, la conciliation ou l'enquête.

### Le rejet

Si le commissaire rejette ta plainte, tu peux toujours demander une révision, mais tu dois faire vite, car tu n'as que 15 jours pour le faire.

### La conciliation

La majorité des plaintes se règlent de cette façon.

En fait, tu dois t'asseoir avec la conciliatrice, les *flics* qui t'ont fait chier et leur avocat de la fraternité pour que tu puisses leur expliquer ce qui t'a dérangé face à leur attitude. Étant donné qu'il peut être plutôt intimidant de se retrouver seul dans cette situation, je te conseille d'être accompagné d'une personne de ton choix.

À la fin de la rencontre, la conciliatrice vous fera signer une feuille où il sera écrit les points sur lesquels vous vous entendez. Si tu te rends compte que les *flics* sont vraiment de mauvaise foi et qu'ils ne veulent pas admettre ce qu'ils ont fait, tu peux refuser de signer la feuille et rejeter la conciliation. À partir de là, deux scénarios sont possibles : soit ta plainte est rejetée, ou soit elle est envoyée à l'enquête.

Aussi, il est important de savoir que tu peux rejeter la conciliation dès le départ et faire une demande d'enquête.

### L'enquête

Ça veut dire que le commissaire va faire une enquête sur les évènements. S'il a des doutes raisonnables de croire que le policier est fautif, il va le citer devant le comité. Ce qui veut dire qu'il devra passer devant un genre de tribunal qui décidera s'il est fautif, et si oui, quelle sanction lui imposer.

Si tu as besoin d'aide pour rédiger ta plainte. Si tu as des questions, ou si tu veux être accompagné lors de la conciliation, il y a des ressources pour t'aider :

**Opération Droits Devants :**  
**(514) 603-0265**  
**[cliniquedroitsdevant@yahoo.fr](mailto:cliniquedroitsdevant@yahoo.fr)**

**Collectif Opposé**  
**à la Brutalité Policière :**  
**514-395-9691**  
**[cobp@hotmail.com](mailto:cobp@hotmail.com)**

Tu peux aussi demander de l'aide aux intervenants des ressources que tu fréquentes.

### La déonto, c'est-tu vraiment efficace?

Beaucoup de pessimistes disent que porter plainte en déontologie ça ne donne rien. Oui, c'est vrai que même lorsque les *flics* sont reconnus coupables, les sanctions ne sont jamais



extraordinaires. Mais c'est déjà mieux que de se fermer la yeule et rien faire! Parce qu'actuellement, y'ont l'beau jeu de dire que y'a pas de discrimination et d'abus parce que le monde porte pas plainte.

Aussi, porter plainte en déonto, ça peut te permettre de t'asseoir et regarder le *flic* dans le blanc des yeux en y disant tout ce que t'as toujours voulu lui dire sans avoir peur qu'il te tabasse ou te colle de fausses accusations en retour. En plus, ce qu'il y a d'intéressant dans le fait de porter plainte, c'est que pour une fois, c'est les cochons qui se retrouvent au banc des accusés.

Bref, la déontologie policière, ce n'est peut-être pas suffisant pour mettre fin à la brutalité policière, mais c'est déjà un début pour bâtir un rapport de force et défendre nos droits. ■

### Sources

[www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca](http://www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca)  
Brochure : la déontologie policière : Clinique juridique de l'UQAM